

# **Déclaration du forum ministériel sino-africain de Beijing sur le développement de la santé**

1. Les ministres en charge de la santé de la République populaire de Chine et des pays africains, ainsi que les représentants de l'Union africaine, de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'ONUSIDA, du FNUAP, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, du Fonds Mondial et de GAVI, se sont rencontrés à Beijing, en août 2013 afin de mettre en œuvre le Plan d'Action de Beijing (2013 – 2015), adopté par le 5<sup>e</sup> Forum ministériel sino-africain de la coopération en 2012, et à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'envoi de la première équipe médicale chinoise qui avait choisi comme première destination la République Algérienne Démocratique et Populaire.».
2. Sous le thème « Domaine clés de coopération sanitaire Sino-africaine dans une nouvelle ère », nous avons reconnu que la santé est élément clé de la coopération Sino-africaine, et joue un rôle important dans le développement des relations et le renforcement des liens d'amitié entre les peuples chinois et africains. Nous reconnaissons l'esprit de partenariat, le principe d'intérêt commun ainsi que la valeur de la coopération Sud-Sud. Nous avons passé en revue la coopération sanitaire entre la Chine et l'Afrique qui a connu un développement rapide ces dernières années, et avons eu des discussions et sommes parvenu à un consensus sur les priorités et les moyen de coopération sanitaire
3. Nous sommes reconnaissant des contributions importantes réalisées en Afrique par les équipes médicales chinoises au cours des cinquante dernières années pour améliorer la santé des populations. Nous apprécions le développement des infrastructures médicales et sanitaires, la formation des professionnels de santé par la Chine qui ont assuré le développement de la santé en Afrique.
4. Nous pensons fermement que le Forum de coopération sino-africain est une plate-forme importante et un mécanisme efficace pour le dialogue entre la Chine et l'Afrique. Il joue un rôle important dans la promotion de la coopération sanitaire. Nous nous engageons à faire plus d'effort afin de promouvoir le développement sanitaire sous forme de forum, à mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des actes, afin de renforcer le rôle de partenariat sanitaire dans la nouvelle relation stratégique. Enfin, nous prenons

l'engagement de relever conjointement les défis sanitaire et de promouvoir la solidarité internationale.

5. Nous reconnaissons que la santé joue un rôle important dans le développement social. Elle est aussi la base du développement intégral humain. A ce titre, elle devrait être considéré comme une priorité de développement social mondial. Pour ce faire, nous invitons la communauté internationale à accroître ses investissements dans le secteur de la santé afin de soutenir activement les pays africains dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
6. Nous invitons les gouvernements à accorder une place de choix aux questions de santé dans leurs programmes, même au-delà de l'année 2015. Nous continuerons à soutenir la mise en place des normes liées à la santé. Nous reconnaissons que les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles chroniques constituent un lourd fardeau médical pour les pays en développement. Ainsi, devons-nous assurer une couverture sanitaire universelle équitable. Nous demandons à la communauté internationale d'accorder une attention particulière à la santé maternelle et infantile et de promouvoir la santé de la reproduction. Nous invitons la communauté internationale à plus d'efforts afin de promouvoir l'accessibilité et l'acceptabilité de produits pharmaceutiques dans les pays en développement et de prendre des mesures visant à réduire les coûts.
7. Nous souhaitons que la coopération sanitaire Sino-africaine soit intégrée dans les stratégies et les planifications nationales sanitaires existantes des pays africains y compris planification sanitaire africain (2007 - 2018), fabrication et planification d'action pharmaceutique africain (2012), responsabilité partagée et situation globale des pays africains contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le Paludisme, action visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique, déclaration d'Addis Abéba pour une promesse renouvelée à la survie et la prévention de la mortalité infantile et Maputo Planification d'action de la Santé Sexuelle et Reproductive.
8. Nous soutenons des réformes engagées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant à renforcer son rôle clé dans la gouvernance sanitaire dans le monde.
9. Nous réaffirmons que la Chine et l'Afrique continueront d'approfondir la coopération dans le domaine de la santé. Pour ce faire, nous allons :

- I. Mettre en exécution conjointement les contenus du « Plan d'action de Beijing (2013-2015) » de la cinquième Conférence ministérielle du Forum sur la Coopération sino-africaine ;
- II. Développer les ressources humaines sanitaires. Promouvoir l'échange et la coopération entre les institutions académiques et les institutions de recherche sino-africaines ; les décisions
- III. Encourager les jeunes scientifiques africains à s'engager dans la recherche en Chine ; Promouvoir l'échange et la coopération ;
- IV. Appuyer les politiques et les programmes liés aux systèmes de santé des pays africains afin de réaliser un développement sanitaire durable ;
- V. Appuyer la prévention et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles. Renforcer le programme élargi d'immunisation et la lutte contre les maladies évitables par la vaccination ; Soutenir le développement de la santé communautaire et la médecine traditionnelle ;
- VI. Développer la coopération internationale à travers des partenariats, discuter et affecter progressivement des projets de santé publique coopératifs sur la bilharziose, le paludisme et l'accès universel à la prévention, aux soins, et à la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou la tuberculose ;
- VII. La Chine offrira à l'Afrique des structures de santé modulaires, adaptées aux réalités africaines ;
- VIII. Promouvoir la coopération entre la Chine et l'Afrique dans le domaine de normes et du contrôle pharmaceutique et augmenter l'accessibilité des produits pharmaceutiques de haute qualité ;
- IX. Soutenir la coopération entre les entreprises chinoises et africaines, encourager le transfert des technologies sanitaires pour faire baisser les prix des produits de santé notamment les produits pharmaceutiques, les médicaments, les vaccins et les équipements afin d'accroître leur disponibilité ;
- X. Renforcer d'avantage l'harmonisation et le soutien bilatéral dans les domaines sanitaires entre les deux Parties ;
- XI. Promouvoir l'échange et la coopération entre les organisations non gouvernementales du secteur de la santé. Les deux Parties, dans le cadre du forum de coopération sino-africain,

mettrons en pratique conjointement le projet commun non gouvernemental de partenariat sino africain, y compris des projets coopératifs sanitaires non gouvernementaux ;

10. Nous, ministres et responsables en charge de la santé des pays africains, témoignons notre reconnaissance à la République Populaire de Chine pour la qualité de l'organisation du présent forum et que vive la coopération sino-africaine.